

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024  
EM/NC

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240408-24\_060-DE

**Objet : Subvention exceptionnelle au Groupe Athlétique Commercien pour l'organisation des foulées du roi**

**N° : DCM2024/060**

**PUBLIÉE LE : 11/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ÉTIENNE

Gérado LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le règlement d'attribution des subventions ;*

*Vu la demande du Groupe Athlétique Commercien reçu le 19 février 2024 ;*

*Vu l'avis de commission du 21 mars 2024 ;*

Le groupe Athlétique Commercien organise ses deuxièmes "foulées du Roi Stan" dans le centre de ville de Commercy le samedi 4 mai 2024 et demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation d'un montant de 500 €.

La première édition a regroupé 260 participants, l'Association en attendant 400 cette année.

Le budget prévisionnel de l'association pour cette opération est de 13 709 €

Au regard du caractère départemental de la manifestation et du règlement d'attribution des subventions, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER et DE VERSER** une subvention d'un montant de 300 € au Groupe Athlétique Commercien, pour l'organisation des "foulées du Roi Stan" le 4 mai 2024, sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % de ce budget.

Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER et DE VERSER** une subvention d'un montant de 300 € au Groupe Athlétique Commercien, pour l'organisation des "foulées du Roi Stan" le 4 mai 2024, sur présentation du budget réalisé. Cette subvention ne pourra pas excéder 80 % de ce budget.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**